



Actalex  
Boulevard d'Herseaux,1  
7711 Mouscron

**Administration communale**  
Place de la Trinité, 1 – 7870 Lens

---

**Contact**

Adeline Jonnaert  
Services Urbanisme- Environnement- Logement  
Agent traitant  
Marine VILETTE  
☎ 065/220.415  
[urbanisme@commune-lens.be](mailto:urbanisme@commune-lens.be)

---

Date : 23/10/2023  
Objet : parcelle à 7870 Lens  
Vos réf. : JPH/2232631-02  
Nos réf. : CoDT/2023/75

---

CERTIFICAT D'URBANISME N° 1 ET INFORMATIONS URBANISTIQUES  
Articles D.IV.97 et D.IV.99 § 1<sup>er</sup> du CoDT

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 12/10/2023 relative à un bien sis Rue des Ecoles,26 à 7870 Lens, cadastré 3eme division, section A n° 582L2P0000 et appartenant à Madame DUPRIEZ, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.97 et D.IV.99 § 1<sup>er</sup> du Code du Développement Territorial :

1/ Informations contenues dans le certificat d'urbanisme n° 1 :

1° le bien en cause est situé en partie en zone d'habitat à caractère rural et en partie en zone d'espaces verts au sein d'un périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur de LA LOUVIERE-SOIGNIES adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 09/07/1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour les biens précités ;

2° le bien en cause bénéficie d'un accès à une voirie équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ;

3° le bien en cause se situe, à notre PASH (plan d'égouttage) approuvé en date du 10.11.2005 en zone d'assainissement collectif non opérationnel (égout existant non relié en aval à une station d'épuration collective – meures transitoires à appliquer : fosse septique et dégraisseur) ;

---

[www.lens.be](http://www.lens.be)

☎ 065/220.410 - ☎ 065/220.432



Observation

Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

2/ Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 ;

3/ Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir délivré après le 1er janvier 1977 ;

4/ Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

5/ Le bien n'est pas inscrit dans la banque de données de l'état des sous-sols visée à l'article 14 du décret relatif à l'assainissement des sols pollués.

6/ Le bien n'est pas situé dans un des périmètres visés aux articles D.IV.57 et D.II.31, §2 du CoDT ni à proximité ;

De plus : le bien n'est pas repris dans un plan particulier d'aménagement, ni dans un site NATURA 2000 ou site candidat, ni sur une liste de classement ou autre et n'est pas frappé, à notre connaissance, de servitude communale, de projet d'expropriation, ni de droit de préemption. Il n'a également pas fait l'objet de mesures de lutte contre l'insalubrité, de permis d'environnement, de constat d'infraction urbanistique ou environnementale ni de permis de location. Il ne se trouve pas en zone inondable.

Toutefois, la parcelle cadastrée se situe à front de la route Régionale RN 524 gérée par Service Public de Wallonie – DGO1 – Direction des Routes de Mons (servitudes d'alignements) – D141-13 – District de Soignies, Chaussée de Braine, 130 – 7060 SOIGNIES.

Toutefois, la parcelle cadastrée se situe à proximité (front de voirie) d'une conduite souterraine de production-adduction gérée par la SWDE, rue de la Concorde, 41 à 4800 VERVIERS

Nous vous prions de croire, Maître, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour la Commune de Lens,

La Directrice Générale ff,

**Directrice Générale f.f.  
BRIFFEUIL Jessica**



La Bourgmestre,  
Mme Isabelle GALANT

